Tribunal de Commerce de PAU

Site des Halles 6 Place Marguerite Laborde

64000 PAU

|  |
| --- |
| AVIS DU JUGE-COMMISSAIRE SUR LA FIN  DE LA PERIODE D’OBSERVATION |

NOUS, Marc MARTIN, Juge-Commissaire de la procédure de Sauvegarde ouverte à l’égard de : SARL TRANSPORTS LACOSTE RANQUE,

VU le rapport du mandataire judiciaire,

VU les dispositions de l’article R. 662-12 du Code de commerce,

ATTENDU que le Tribunal doit se réunir pour statuer sur le renouvellement de la période d’observation ou sur la conversion de la procédure en liquidation judiciaire,

SOMMES d’avis que

❑ la période d’observation soit poursuivie ou renouvelée

❑ la procédure soit convertie en liquidation judiciaire.

❑ le plan de continuation proposé soit arrêté.

❑ autre : la procédure soit convertie en redressement judiciaire.

FAIT en notre Cabinet le

Marc MARTIN

Juge-Commissaire